

Déclaration d'intention de coopération

ENTRE

L'ASSOCIATION DES COMMUNES DE LA VALLEE MOYENNE DE L'ITAJAI

Association de droit privé, à but non lucratif, dont le siège social est situé à Blumenau, État de Santa Catarina, Rue Alberto Stein, 466, Bairro Velha, représentée par Monsieur Mário Hildebrandt,

Ci-après désignée par l'« **AMMVI** »,

D'UNE PART,

ET

UNIVERSITE CÔTE D'AZUR

Communauté d'Universités et Établissements (COMUE), Établissement public national, scientifique, culturel et professionnel, N° SIRET 130 020 894 00015, Code APE 8542Z, dont le siège est sis Grand château, 28, avenue Valrose, 06 103 Nice Cedex 2, représentée par son Président, Monsieur Jean-Marc GAMBAUDO,

Ci-après désignée par « **UCA** »,

UCA agissant tant en son nom qu'au nom et pour le compte de son Institut d'Innovation et de Partenariats dénommé **IMREDD** (Institut Méditerranéen du Risque de l'Environnement et du Développement Durable), Immeuble Nice Premium, 4e étage, 61-63 Avenue Simone Veil, 06200 Nice, dirigé par le Professeur Pierre-Jean BARRE,

Ci-après désigné par « **IMREDD** ».

D'AUTRE PART,

Les Parties déclarent leur ferme intention d'établir une coopération scientifique et technique.

À cette fin, elles entendent mener, dans les trois mois suivant l'entrée en vigueur de la présente déclaration, la rédaction d'un Contrat de coopération ayant pour objet le projet suivant :

Mise en place d'un écosystème local de gestion des risques et de la résilience dans la Vallée moyenne de l'Itajai (État de Santa Catarina)

Afin de veiller à la bonne exécution de la présente, elles désignent les responsables scientifiques suivants :

- Pour **UCA** : Professeur Pierre-Jean Barre, Directeur de l'**IMREDD**
- Pour l'**AMMVI** : Mário Hildebrandt, président de l'**AMMVI**

Deux semaines avant la date d'expiration de la période de trois mois, les deux responsables établissent en commun un projet de Contrat de coopération. Ce projet est adressé aux responsables légaux de **UCA** et de l'**AMMVI**, à qui il revient de décider de conclure ledit Contrat de coopération.

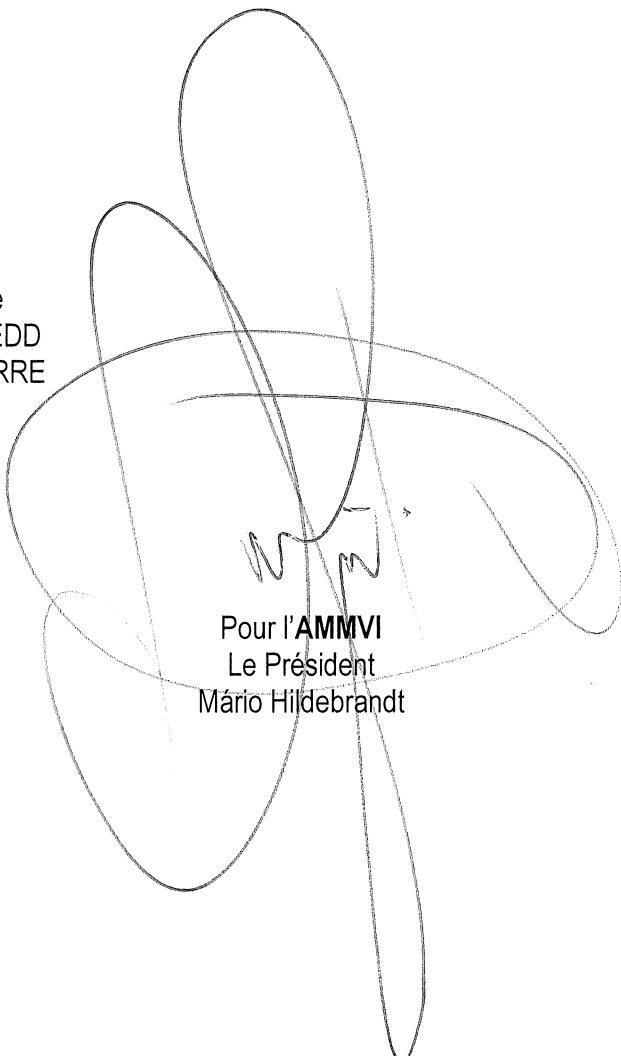
La présente déclaration d'intention entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait en 2 exemplaires originaux.

Date : le 23 Mai 2019

Visa scientifique
Directeur de l'IMREDD
Pr. Pierre-Jean BARRE

Pour **UCA**,
Le Président,
Jean-Marc GAMBAUDO



Pour l'**AMMVI**
Le Président
Mário Hildebrandt